

nestenn ●●● BAREME HONORAIRES

Tarifs applicables au 13 novembre 2023

TRANSACTION VENTE ●●●

PRIX DE VENTE	HONORAIRES
< OU = à 170 000€	10 000€ TTC
> à 170 000€	3% TTC du prix de vente + 5 000€TTC
VEFA	10% TTC du prix de vente

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.

Dans le cadre d'un mandat de vente, les honoraires de l'agence sont à la charge du vendeur. Dans le cadre d'un mandat de recherche, les honoraires de l'agence sont à la charge de l'acquéreur.

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE ●●●

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du bailleur	Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail	Honoraires d'établissement d'état des lieux
100€ (offerts si gestion)	À la charge du bailleur : 12€TTC par m2 de surface habitable À la charge du locataire : 12€TTC par m2 de surface habitable	À la charge du bailleur : 3€TTC par m2 de surface habitable À la charge du locataire : 3€TTC par m2 de surface habitable

Emplacement de stationnement / box : 1 mois de loyer pour chaque partie.

Chambre en colocation : 300 € TTC pour chaque partie.

Agence ne recevant ni ne détenant, à l'occasion de tout ou partie des activités pour lesquelles la carte professionnelle est détenue, d'autres fonds, effets ou valeur que ceux représentatifs de la rémunération ou de la commission de l'agent immobilier.